



Fédération québécoise
des centres communautaires
de loisir

PARCE QUE LE BIEN-ÊTRE DES ENFANTS EXIGE LA RECONNAISSANCE ET LA CONTRIBUTION DE TOUS LES ACTEURS

Le plan de réussite des centres communautaires de loisir

Mémoire présenté à

Madame Margaret F. Delisle
Ministre déléguée à la Protection de la jeunesse et à la Réadaptation
(Ministère de la Santé et des Services Sociaux)

dans le cadre des consultations portant sur la
Loi modifiant la Loi sur la protection de la jeunesse et d'autres dispositions législatives,
Projet de loi 125 (adoption de principe le 2 novembre 2005),
1^{re} session, 37^e législature (Québec).

Décembre 2005

La Fédération, présence active avec les jeunes et les familles

Il va sans dire que l'ampleur prise par les différentes « problématiques jeunesse » exige de la part de toutes les ressources concernées une action concertée vers la prévention. Une vulnérabilité que les centres communautaires de loisir côtoient tous les jours. Voilà pourquoi nous nous sentons directement concernés par le Projet de loi 125 (ci après cité « le projet de loi »).

Les modifications proposées dans le projet de loi ne sont qu'une petite partie des mesures à entreprendre pour améliorer le bien-être des enfants. Que ce soit dans les situations d'urgence, dans le suivi au quotidien des enfants en détresse ou dans la prévention, nous sommes quotidiennement confrontés à la « bulle » de la Direction de la protection de la jeunesse (ci-après appelée la « DPJ »).

Bien que le projet de loi encadrera davantage et mieux, nous semble-t-il, le travail des intervenants dans les relations avec les enfants et les familles, il y a tout lieu de revoir aussi les modalités de travail de la DPJ avec les autres organismes du milieu et d'établir une véritable mobilisation en faveur du bien-être des enfants.

Les centres communautaires font partie de la solution

Quand plus de 75 000 enfants et jeunes fréquentent par choix, chaque semaine, les centres communautaires de loisir et qu'ils y retrouvent du plaisir, c'est qu'il y a quelque chose qui s'y passe.

Les centres communautaires de loisir accueillent les enfants lors des congés scolaires, les fins de semaine et durant la période estivale. Le nombre de jeunes en situation difficile que nous accueillons a augmenté de façon considérable au cours des dernières années. Bien souvent, les foyers d'accueil y « dompent » leurs jeunes, en nous demandant de faire de notre mieux. Mais faire de notre mieux, ce n'est pas suffisant bien souvent. Nous avons besoin de faire partie des échanges, de recevoir l'appui du « réseau », de pouvoir référer les cas qui dépassent les limites de nos compétences et de notre mission.

Cela exige que les intervenants du « réseau » connaissent les centres communautaires de loisir et que les centres communautaires de loisir connaissent les ressources à leur disposition.

IL FAUT QUE LES CENTRES COMMUNAUTAIRES DE LOISIR SOIENT PRIS EN CONSIDÉRATION par l'ensemble des intervenants du « réseau ». Quand le « réseau » tourne en dérision l'intervention d'un centre communautaire, ce dernier n'a d'autres options que de chercher ailleurs la réponse à ses besoins de support. Dans ce contexte, le centre communautaire s'isole et tente de palier les lacunes du système en créant son propre réseau.

À cet égard, le projet de loi n'apporte aucune solution satisfaisante. Car une des problématiques actuelles, c'est le retrait dans sa « bulle » de la DPJ. Les centres jeunesse et la DPJ se sont retirés de la majorité des tables de concertation de quartier où ils pouvaient rencontrer et échanger avec les organismes communautaires.

Au-delà des modalités prévues dans le projet de loi, il faut impérativement arrimer les structures, sortir les centres communautaires de loisir de l'isolement, de manière à ce que chacun des acteurs qui oeuvre auprès des jeunes en difficulté puisse obtenir le support dont il a besoin pour venir en aide à ceux et celles dont la situation l'exige, et ce, dans le respect de leur mission respective.



Fédération québécoise
des centres communautaires
de loisir

PARCE QUE LE BIEN-ÊTRE DES ENFANTS EXIGE LA RECONNAISSANCE ET LA CONTRIBUTION DE TOUS LES ACTEURS

Le plan de réussite des centres communautaires de loisir

Mémoire présenté à

**Madame Margaret F. Delisle
Ministre déléguée à la Protection de la jeunesse et à la Réadaptation
(Ministère de la Santé et des Services Sociaux)**

**dans le cadre des consultations portant sur la
Loi modifiant la Loi sur la protection de la jeunesse et d'autres dispositions législatives,
Projet de loi 125 (adoption de principe le 2 novembre 2005),
1^{re} session, 37^e législature (Québec).**

Décembre 2005

TABLE DES MATIÈRES

La Fédération, présence active avec les jeunes et les familles	3
La Fédération et les centres communautaires de loisir fédérés	5
Les centres communautaires font partie de la solution	8
Faire le nécessaire ou son possible ?	10
Un plan de réussite qui prend en compte les centres communautaires de loisir fédérés	11
Conclusion	12

La Fédération, présence active avec les jeunes et les familles

Le documentaire de Paul Arcand, dans lequel un directeur de centre communautaire de loisir, membre de notre regroupement, fait état des situations dramatiques auxquelles nous sommes confrontés, a mobilisé l'opinion publique au cours des derniers mois.

C'est donc avec satisfaction que nous avons accueilli la volonté du ministère de la Santé et des Services sociaux et de la Ministre déléguée à la Protection de la jeunesse et à la Réadaptation, madame Margaret F. Delisle de revoir certaines modalités d'application de la Loi sur la protection de la Jeunesse (L.R.Q., c. P-34.1) (ci-après citée « la Loi »).

Le communiqué de presse émis conjointement par madame Delisle et monsieur Yvon Marcoux, ministre de la Justice, le 20 octobre 2005, fait état des motifs justifiant les modifications proposées à la Loi.

Madame Delisle souligne notamment que :

« En précisant les responsabilités du directeur de la Protection de la jeunesse et des établissements ou organismes qui offrent des services aux enfants et aux familles, nous souhaitons renforcer le caractère exceptionnel de l'intervention de l'État, tout en améliorant l'arrimage entre tous les dispensateurs de services du secteur de la famille et de l'enfance ». [...] « Le projet de révision de la loi déposé aujourd'hui permettra d'ajuster le cadre législatif aux pratiques et aux connaissances d'aujourd'hui. De plus, il apportera des solutions concrètes aux problèmes d'application rencontrés, afin d'améliorer les conditions de vie des enfants en difficulté. »

Madame Delisle souligne également que « le projet de loi est solide et bien appuyé sur les réalités du terrain, puisque plusieurs spécialistes ont été consultés ».

Il va sans dire que l'ampleur prise par les différentes « problématiques jeunesse » exige de la part de toutes les ressources concernées une action concertée vers la prévention. Comme le soulignait le Premier ministre monsieur Jean Charest dans son discours d'ouverture au Forum des générations en octobre 2004, « la jeunesse québécoise nourrit notre société de son énergie, de ses espoirs, de ses rêves, mais elle est aussi vulnérable ». Une vulnérabilité que les centres communautaires de loisir côtoient tous les jours. Voilà pourquoi nous nous sentons directement concernés par le Projet de loi 125 (ci après cité « le projet de loi »).

Toutefois, et malheureusement doit-on dire, les modifications proposées dans le projet de loi ne sont qu'une petite partie des mesures à entreprendre pour améliorer le bien-être des enfants. Que ce soit dans les situations d'urgence, dans le suivi au quotidien des enfants en détresse ou dans la prévention, nous sommes quotidiennement confrontés à la « bulle » de la Direction de la protection de la jeunesse (ci-après appelée la « DPJ »).

Bien que le projet de loi encadrera davantage et mieux, nous semble-t-il, le travail des intervenants dans les relations avec les enfants et les familles, il y a tout lieu de revoir aussi les modalités de travail de la DPJ avec les autres organismes du milieu et d'établir une véritable mobilisation en faveur du bien-être des enfants.

Nous ne sommes pas des spécialistes en matière de protection de la jeunesse. Nous sommes toutefois en contact à tous les jours avec des enfants, des jeunes et des familles que nous supportons au meilleur de nos compétences et dans les limites de notre mission. À la lumière de notre action, nous voulons apporter un éclairage « terrain », notamment quant aux relations entre le « réseau » et les centres communautaires de loisir. Comme le soulignait un des participants à la rencontre consacrée à la préparation de ce mémoire :

**Il y a eu de nombreux changements au cours des dernières années.
Actuellement, la majorité des intervenants terrains a été retirée pour être
confinée dans les institutions.**

La Fédération et les centres communautaires de loisir fédérés

La Fédération québécoise des centres communautaires de loisir est un organisme regroupant de 74 centres communautaires de loisir qui ont pour mission de supporter le développement des individus, des familles et des communautés locales, par le moyen privilégié du loisir communautaire, de l'éducation populaire et de l'action communautaire.

Le centre offre un milieu de vie ouvert à l'ensemble des membres de la collectivité. Ce milieu de vie est un lieu d'accueil, de regroupement, de solidarité, d'échange et d'implication qui crée un sentiment d'appartenance entre les membres de la collectivité. Il permet aux gens de se rencontrer, d'échanger, de s'entraider, de mettre en commun leur savoir-faire, de partager leurs expériences et d'acquérir ensemble de nouvelles compétences, le tout dans un cadre non contraignant et convivial.

Le centre travaille selon une approche généraliste ; son action est multidimensionnelle, c'est-à-dire multidisciplinaire, multicientèle et multisectorielle. Les gens qui participent aux activités ou qui y œuvrent à titre de bénévoles, le font de façon volontaire.

Les jeunes, les moins jeunes, les tout-petits comme les adultes, les handicapés physiques ou intellectuels, les travailleurs, salariés ou non, les bénévoles, les aînés comme les familles ou les sans-famille, tout le monde est bienvenu au centre, 365 jours par année, sans exclusion, sans étiquette dans le front, au coude à coude.

Le centre communautaire de loisir ressemble aux gens de la communauté locale parce qu'il les rassemble, sans discrimination. Mais ces gens ne sont pas accueillis dans le centre en raison de leur problème, de leur handicap ou de leur marginalité, mais pour ce qu'ils sont. Par le loisir communautaire, l'éducation populaire et l'action communautaire, le centre communautaire de loisir apporte sa contribution au développement des personnes, des familles et de la communauté locale.

Nous tentons, du mieux que nous le pouvons, de permettre à chacun d'apporter sa petite part à une société où il fait bon vivre.

Bref, les centres communautaires de loisir fédérés, ce sont :

- 74 centres dans 14 villes du Québec ;
- Près de 15 000 bénévoles ;
- Des milieux de vie orientés vers la formation et l'insertion sociale...
- ... pour 200 000 Québécois et Québécoises ;
- ... dont 75 000 jeunes de 0 à 25 ans ;
- Un budget **de 72,6 millions** que gèrent les 14 901 bénévoles et le personnel des centres (3 015 employés à temps plein, temps partiel et occasionnels).

Depuis des générations, nous privilégions et faisons évoluer le loisir multiforme pour favoriser la vie en société selon les besoins et la volonté de nos membres, comme moyen d'entraide et de partage, d'éducation et de prévention, d'insertion et d'interaction sociales, de prise en charge et de solidarité intergénérationnelle.

Pour mieux saisir notre action, mentionnons quelques-unes des activités spécifiques des centres communautaires de loisir.

Par la famille :

- Des activités pour des dizaines de milliers d'enfants comme lieu de formation des jeunes et de support aux parents ;
- Des fêtes de famille et autres activités de loisir en famille pour renforcer les liens familiaux ;
- Des centres de la petite enfance (CPE) intégrés aux centres communautaires de loisir.

Par l'entraide :

- Des cuisines collectives pour briser l'isolement, élargir le réseau d'entraide et permettre aux jeunes de boucler leur fin de mois ;
- Des activités, par groupes, reliées à des problématiques spécifiques, comme les jeunes familles monoparentales.

Par des activités communautaires :

- Des comités pour expérimenter la « prise en charge » dans toutes ses facettes ;
- Des fêtes de quartier pour fraterniser et échanger avec l'ensemble de la communauté ;
- Des rencontres avec d'autres personnes, dans des contextes intergénérationnels et interculturels ;
- Des activités gratuites sous toutes formes.

Par la formation continue :

- Des groupes d'alphabétisation ;
- Des groupes loisir-étude après l'école ;
- Du support d'insertion à l'emploi et à l'insertion sociale ;
- Des activités de parrainage par des personnes en retraite active auprès de jeunes travailleurs dans une approche intergénérationnelle.

Par l'animation :

- Des lieux de rencontres inconditionnels pour les jeunes pour promouvoir leur propre forme d'expression ;
- Des activités par et pour les jeunes : spectacles, improvisation, etc. ;
- Des activités d'émulation pour une motivation supplémentaire de réussite scolaire ;

- Des liens de confiance qui se tissent avec les animateurs et les bénévoles.
- Un accès privilégié aux différentes formes d'activités de loisir (sportives, socioculturelles, communautaires, etc.) et aux nouvelles technologies ;
- Des activités d'animation destinées aux jeunes vivant avec un handicap.

Pour réaliser toute cette action, nous comptons sur un personnel qualifié et dévoué, certes, mais également sur l'implication communautaire et la solidarité de nos membres qui sont conscients des enjeux sociaux et qui nourrissent un fort sentiment d'appartenance à leur communauté respective et à leur centre qu'ils orientent et animent. Dans ce contexte, on ne saurait se surprendre que nos bénévoles reçoivent de nombreuses reconnaissances : prix, lauréat, mention d'honneur par différents groupes au service de la communauté. Nous comptons aussi et surtout sur l'implication de nos jeunes qui, petit à petit, se prennent en charge. De plus, nous ne cessons d'initier différentes formes de partenariat avec les municipalités, les CLSC, les centres Jeunesse, les écoles, Québec en forme, les différents collectifs, etc.

Les résultats de nos actions sont nombreux parce que les centres sont des spécialistes de la petite vie quotidienne des jeunes ordinaires de la communauté locale, mais aussi de la reconnaissance du potentiel et des réalisations de ces citoyens à qui l'on donne la chance de vivre, de s'exprimer, de réaliser des choses.

Et quand on passe beaucoup de ses loisirs ensemble, si on a la possibilité de décider quelque chose dans le centre, alors c'est le vécu de tous qui se partage, voilà le milieu de vie créé ! Et vite, on s'aperçoit qu'ensemble, on peut répondre à bien des besoins qu'on ressentait souvent comme des rêves impossibles. Alors on participe à l'organisation des fêtes pour que toutes les communautés culturelles puissent se retrouver ensemble au-delà et avec leurs différences. Alors on organise un projet étude-loisir quand le décrochage est à nos portes. Alors on organise une halte-garderie pour soutenir les jeunes mamans qui ont besoin de répit. Puis, c'est plusieurs d'entre nous qui nous entraînons pour mieux nous alimenter avec un petit budget. Et des jeunes du coin vont se mobiliser pour réintégrer le travail par le bénévolat au centre. Parfois, on va se créer un travail en réponse à des besoins vitaux qu'on aura partagés. On va favoriser l'alphabétisation autant que les arts. Le milieu de vie du centre va suppléer, pour sa part, à la famille, à la vie de société, avec les problématiques d'aujourd'hui.

C'est à la découverte de son potentiel, à l'estime de soi et à son rôle comme citoyen que le centre communautaire de loisir supporte le jeune et sa famille.

Les centres communautaires font partie de la solution

Quand plus de 75 000 enfants et jeunes fréquentent par choix, chaque semaine, les centres communautaires de loisir et qu'ils y retrouvent du plaisir, c'est qu'il y a quelque chose qui s'y passe. Les témoignages d'histoires à succès sont nombreux dans tous les centres. Des jeunes qui ont repris confiance en eux et qui ont, pendant un moment, vécu un peu d'amour et de bonheur. Les jeunes ne sont pas des clients dans les centres communautaires de loisir, ils en sont l'âme.

Puisque les centres communautaires de loisir sont en contact direct avec les jeunes et les familles, ils sont des acteurs importants qui doivent être pris en considération dans les politiques et les stratégies adoptées pour assurer aux enfants et aux familles un mieux-être légitime.

C'est d'abord un appel au partenariat que veulent lancer comme message les centres communautaires de loisir. Pourquoi dirige-t-on autant d'efforts à l'école (ce qui est totalement justifiée) mais, que pour le reste de l'année (185 jours sur 365), on prive les jeunes du support de ressources spécialisées ?

Les centres communautaires de loisir accueillent les enfants lors des congés scolaires, les fins de semaine et durant la période estivale. Le nombre de jeunes en situation difficile que nous accueillons a augmenté de façon considérable au cours des dernières années. Bien souvent, les foyers d'accueil y « dompent » leurs jeunes, en nous demandant de faire de notre mieux. Mais faire de notre mieux, ce n'est pas suffisant bien souvent. Nous avons besoin de faire partie des échanges, de recevoir l'appui du « réseau », de pouvoir référer les cas qui dépassent les limites de nos compétences et de notre mission.

Cela exige que les intervenants du « réseau » connaissent les centres communautaires de loisir et que les centres communautaires de loisir connaissent les ressources à leur disposition.

Que doit faire un centre communautaire quand un jeune est en crise et que cela dépasse les compétences des animateurs et des animatrices ? À qui référer ? Et si cela se passe la fin de semaine, faut-il appeler la police ? Est-ce normal qu'on nous demande de rappeler le lundi matin ? Est-ce normal que des appels émis par des centres communautaires de loisir pour signaler qu'une famille vit une situation dramatique ne soient pas pris au sérieux ou ne connaissent aucune suite ? Cinquante pour cent des cas signalés au « réseau » ne sont pas considérés. N'y a-t-il pas là matière à interrogation ? Comment les centres communautaires de loisir peuvent-ils apporter leurs expertises dans ces cas ?

Le « réseau » sait-il que plusieurs jeunes et parents ont établi des relations de confiance avec des personnes significatives par le moyen privilégié du loisir ? Le « réseau » sait-il que des animateurs et animatrices sont aux prises avec des situations de détresse et qu'ils ou elles sont en position d'alerter les autorités compétentes avant que la situation ne s'envenime ?

IL FAUT QUE LES CENTRES COMMUNAUTAIRES DE LOISIR SOIENT PRIS EN CONSIDÉRATION par l'ensemble des intervenants du « réseau ». Quand le « réseau » tourne en dérision l'intervention d'un centre communautaire, ce dernier n'a d'autres options que de chercher ailleurs la réponse à ses besoins de support. Dans ce contexte, le centre communautaire s'isole et tente de palier les lacunes du système en créant son propre réseau.

À cet égard, le projet de loi n'apporte aucune solution satisfaisante. Car une des problématiques actuelles, c'est le retrait dans sa « bulle » de la DPJ. Les centres jeunesse et la DPJ se sont retirés de la majorité des tables de concertation de quartier où ils pouvaient rencontrer et échanger avec les organismes communautaires. Ainsi, comme l'exposait l'un des participants à la rencontre consacrée à la préparation de ce mémoire :

« Toutes les structures institutionnelles sont dans leur bulle et loin des réalités.

Comme centres communautaires, nous avons besoin de créer les ponts entre les ressources et le milieu. Les structures actuelles jouent " la loi " ».

Au-delà des modalités prévues dans le projet de loi, il faut impérativement arrimer les structures, sortir les centres communautaires de loisir de l'isolement, de manière à ce que chacun des acteurs qui oeuvre auprès des jeunes en difficulté puisse obtenir le support dont il a besoin pour venir en aide à ceux et celles dont la situation l'exige, et ce, dans le respect de leur mission respective.

Faire le nécessaire ou son possible ?

Un animateur de 22 ans travaille au camp de jour du centre communautaire de loisir. Il a reçu une formation en secourisme et en animation communautaire, et est en charge d'une vingtaine de jeunes. Dans son groupe, il doit accorder une attention particulière à des jeunes aux prises avec d'importantes difficultés, sans pour autant connaître les tenants et aboutissants de son dossier, en raison du caractère confidentiel des données qui y sont détenues.

Dans un monde idéal, l'animateur serait préalablement informé du profil des jeunes en difficulté dont il aura la charge par la direction du centre communautaire de loisir, elle-même avisée de la problématique par les intervenants du « réseau ». La direction du centre aura pu exposer, en privé, à chacun des animateurs concernés, son rôle et les mesures qu'il doit prendre lorsque les difficultés des jeunes sous sa responsabilité dépassent les limites de ses compétences. On les aura informés du support qu'est à même de leur procurer l'intervenant responsable du dossier du jeune, le cas échéant.

Est-ce utopique de croire à la mise en place d'un tel mode de fonctionnement ? Certes, il existe des expériences en ce sens, mais elles relèvent de l'anecdote. Plus souvent qu'autrement, les centres doivent eux-mêmes engager des ressources spécialisées pour supporter les animateurs qui ont à composer avec des ratios « d'enfants à risque » trop élevés pour une réelle intégration, ou tout simplement resserrer les critères d'inscription, au détriment des jeunes en difficulté.

Sur 155 inscriptions dans un camp de jour d'un centre communautaire, le portrait des jeunes (7-11 ans) est le suivant :

- 45/155 sont « identifiés » difficiles ;
- 10/155 sont dans la « ouate » ;
- 100/155 sur lesquels on ne dispose d'aucune information particulière.

Peut-on penser à une réelle insertion des enfants « identifiés » sans un support réel de l'ensemble des ressources disponibles ? En situation d'urgence, les centres communautaires ont besoin de pouvoir compter sur des ressources qui pourront intervenir rapidement, peu importe le moment.

Un plan de réussite qui prend en compte les centres communautaires de loisir fédérés

Comme nous l'avons déjà souligné, plusieurs jeunes s'insèrent socialement par le loisir. Ce moyen, non menaçant, permet aux jeunes et aux familles de ne pas être stigmatisés, mais de vivre dans un contexte plaisant des activités à leurs goûts.

Comment expliquer l'absence de reconnaissance des centres communautaires de loisir ? Comment peut-on les tenir dans l'ignorance, alors qu'ils jouent un rôle de premier plan auprès de certains jeunes en difficulté ? Ces questions nous paraissent aujourd'hui plus pertinentes que jamais. En effet, la réforme du réseau de la santé et des services sociaux initiée par le ministre Philippe Couillard (Loi 25) au printemps 2004 vise essentiellement à briser l'isolement des uns et des autres, à connecter ensemble les instances qui, à ses dires, ont trop longtemps fonctionné en vase clos. Dans cette perspective, les CSSS auront l'obligation de coordonner les services sur leur territoire par l'instauration d'un véritable réseau concerté de services où les différents acteurs publics et privés du milieu devront travailler main dans la main. L'absence de reconnaissance des centres communautaires de loisir ne va-t-il pas à l'encontre de l'esprit de cette réforme, pièce maîtresse des actions posées par le gouvernement Charest depuis son élection.

Si, comme il prétend dans le projet de loi 25, le gouvernement veut assurer une plus grande stabilité aux jeunes en difficulté, il se doit de reconnaître et de supporter les centres communautaires de loisir. Qu'on le veuille ou non, les centres constituent un maillon essentiel dans le développement socioaffectif des jeunes, eu égard au rôle qu'ils sont appelés à jouer.

Toute stratégie visant de façon globale le bien-être des enfants doit reconnaître que les jeunes et leur famille vivent dans un environnement global et que l'ensemble des acteurs doit être mobilisé. Il faut établir des stratégies qui permettront de gérer les situations d'urgence, le bien-être des enfants accompagnés et miser davantage sur la prévention pour tous les jeunes.

Conclusion

Nous pourrions élaborer sur nos propos, basés sur notre expertise avec les jeunes. Les expériences de réussites d'insertion sociale et de prévention ne manquent pas.

Un retour du « réseau » sur le terrain, reconnaissant et travaillant en partenariat avec les ressources du milieu, notamment les centres communautaires de loisir, est une priorité pour soutenir la construction de petits projets de société assurant l'insertion et le développement des jeunes et des familles.

Les modifications proposées dans le projet de loi doivent donc s'inscrire dans une vision globale du bien-être des enfants. Le ministère de la Justice vient de lancer un programme de prévention à la criminalité. Demain, un autre ministère ou une autre institution fera autre chose. Il faudrait qu'une instance soit formellement chargée de réunir les ressources pour attacher de façon complémentaire les interventions. Il s'agit, à notre avis, du seul moyen d'assurer aux jeunes une réponse adaptée et globale à leur situation.

Nous sommes prêts à jouer notre rôle et faire ainsi notre petite part pour une société plus juste, plus développée où chacun aura sa chance, même les jeunes qui vivent une situation d'exclusion.